

4^{ème} RENCONTRE
DES COMMISSIONS JUSTICE ET PAIX DE L'ACERAC
N'DJAMENA , DU 17 AU 22 NOVEMBRE 2003

DECLARATION FINALE.

Du 17 au 22 novembre 2003, les délégations des commissions Justice et Paix de l'Association des Conférences Episcopales de la Région de l'Afrique Centrale qui regroupe le Cameroun, le Congo Brazzaville , le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad se sont réunies au centre Béthel de Bakara à N'djamena. Après Yaoundé 95 et 98 et Libreville 2000, ce quatrième rassemblement a donné l'occasion aux participants venus de tous les pays de la région, excepté la Guinée Equatoriale, avec l'assistance de quelques partenaires venus des organisations sœurs d'Europe et d'Amérique, d'échanger sur les activités menées par chaque commission pour promouvoir la dignité humaine, singulièrement en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles dans la région d'Afrique centrale.

Les participants ont relevé pour s'en féliciter l'implication de plus en plus croissante de l'Eglise Catholique, avec la participation des autres religions et de la société civile à la quête des solutions aux problèmes sociaux qui minent le développement intégral de l'homme et de la femme dans notre région.

Ainsi, dans nos pays, à travers les commissions Justice et Paix, l'Eglise s'investit dans le suivi du processus démocratique en cours, singulièrement celui des élections. Cet engagement vise la transparence et la préservation de la paix avant pendant et après les élections.

Dans notre Afrique Centrale où le droit à un juste jugement n'est pas toujours respecté, où les lourdeurs judiciaires privent de liberté des justiciables au-delà des délais légaux, les commissions Justice et Paix s'organisent pour apporter une assistance judiciaire gratuite aux nécessiteux.

Face au fléau de la corruption qui gangrène notre société, les commissions Justice et Paix engagent des actions de sensibilisation, de formation à l'intégrité pour atténuer ce mal tout en appelant à la bonne gouvernance tous ceux qui sont en charge des affaires publiques et privées.

Relativement à l'exploitation des ressources naturelles, les commissions Justice et Paix, comme une grande partie de la communauté nationale et internationale, s'indignent du contraste entre la richesse de notre sous sol, la diversité de notre faune et de notre flore d'une part, et d'autre part l'extrême pauvreté de nos Pays qui occupent les derniers rangs de l'échelle mondiale de la pauvreté.

A cet effet, les participants au séminaire ont apprécié l'effort de certains de nos Etats comme le Tchad qui a adopté une loi sur la gestion des revenus pétroliers en accordant une attention particulière aux secteurs sociaux de l'Education, de la Santé et des Infrastructures de développement. Ils souhaitent que les autres Etats de la région s'inspirent des forces et faiblesses de cette loi pour adopter à leur niveau, en consultation avec toutes les composantes de la société, des dispositions légales transparentes en matière de gestion des ressources naturelles. Que ces dispositions soient toutes orientées vers l'éradication de la pauvreté et une juste répartition des revenus ! La traduction des dispositions légales adoptées, sous l'œil bienveillant et participatif des populations, favorisera sûrement l'amélioration des conditions de vie dans nos pays, dans notre région.

L'essor de nos sociétés nécessite la contribution de tous et de chacun selon sa spécificité. En tant que commissions Justice et Paix, notre action trouve sa source dans l'Enseignement Social de l'Eglise qui définit des principes éthiques en matière d'exploitation des ressources naturelles. Cet enseignement rappelle que :

- les richesses naturelles sont destinées à tous les hommes sans exclusion aucune
- L'exploitation des ressources d'un pays doit se faire dans le respect de la dignité fondamentale de chaque personne humaine, créée à l'image de Dieu.
- Les ressources naturelles sont un don de Dieu aux hommes. Chaque génération se doit de s'en servir dans une perspective durable en pensant aux générations futures.

A la lumière de ces principes, les délégués des commissions Justice et Paix, après avoir examiné leurs forces et leurs faiblesses, ont pris la résolution de :

1. Contribuer auprès des Etats et en collaboration avec les organisations crédibles de la société civile, à la construction d'une véritable communauté humaine où chaque personne, profitant de la bonne gestion des ressources naturelles, pourra s'épanouir en communion avec tous les autres membres de son pays, de la communauté humaine.
2. Maintenir l'œil éveillé de l'Eglise sur son rôle prophétique dans la promotion du développement intégral de la personne humaine, notamment en ce qui concerne la transparence et la juste répartition des revenus des ressources naturelles pour éradiquer la pauvreté qui ternit l'image de Dieu dans notre région, dans notre Afrique.
3. Poursuivre leur engagement en faveur de l'instauration de la démocratie dans la sous-région et d'œuvrer pour le recul de toutes les formes d'atteinte à la dignité humaine, notamment la corruption et la violation du droit à la justice.
4. Renforcer leur plaidoyer dans le secteur des ressources naturelles au niveau local et international pour l'effectivité de la transparence dans la gestion du bien commun. Par le biais de Justice et Paix ACERAC, elles entendent lancer une campagne régionale et internationale à cet effet.
5. Collaborer avec les organisations sous-régionales pour la promotion des droits et libertés dans notre région.

6. Entreprendre des recherches sur l'exploitation du bois dans la région, en vue d'élaborer un plaidoyer et une campagne pour que ce secteur contribue davantage à l'éradication de la pauvreté de nos communautés.

Conscients « *qu'une seule main ne peut attacher un paquet* », les délégués des commissions Justice et Paix sollicitent l'engagement des Conférences Episcopales Nationales, des Etats de la région d'Afrique Centrale, des Institutions Financières Internationales, des organisations de la société civile, des partenaires du Nord, des entreprises multinationales.

A cet effet, ils recommandent :

➤ **Aux Conférences Episcopales de la Région d'Afrique Centrale :**

- de poursuivre leur engagement clair, courageux et prophétique pour une gestion transparente des ressources naturelles au profit de tous les hommes sans exclusion ;
- D'initier ou de poursuivre le dialogue avec les gouvernants pour améliorer le processus démocratique en cours dans nos pays.

➤ **Aux Etats de la Région :**

- d'améliorer, sur des bases éthiques, les dispositions légales en matière de gestion des ressources naturelles et de mettre effectivement en application celles qui existent ;
- d'accroître l'ouverture à la participation de la société civile, notamment celle des communauté de foi dans les différents processus de prise de décision en favorisant la concertation, en veillant au respect du droit à la libre information de nos populations, en assurant l'octroi rapide d'une reconnaissance aux radios privées ayant demandé leur autorisation selon la réglementation, en laissant fonctionner librement les médias privés dans le respect de la loi en vigueur ;
- de veiller davantage au respect de la démocratie dans nos pays, notamment en favorisant le suivi des élections par des commissions indépendantes et en s'opposant aux changements constitutionnels remettant en cause le processus démocratique ;
- de renforcer l'investissement dans les secteurs sociaux de base et une politique de développement durablement en encourageant l'implantation des industries de transformation dans la région ;
- de veiller à ce que la justice respecte effectivement la dignité et la vie de chaque citoyen du pays.

➤ **Aux Institutions Financières Internationales :**

- de travailler pour l'élaboration des normes internationales exigeant la publication, par les compagnies d'extraction et les Gouvernements, des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles tel que souhaité par le dernier sommet du G8 d'Evian ;
- de renforcer l'exigence de transparence et de participation de la société civile dans la gestion des revenus de l'exploitation des ressources naturelles, et de

maintenir cette exigence comme conditionnalité de leur soutien aux programmes de désendettement et de lutte contre la pauvreté dans les pays de la région.

➤ **Aux organisations de la société civile:**

- de construire une unité réelle entre elles, de manière à constituer des réseaux fiables et transparents ;
- de s'engager ensemble dans la conscientisation et la formation de la population, dans la recherche de propositions concrètes à faire aux Etats et les actions à entreprendre pour participer à la mise en œuvre des dispositions en faveur de la transparence dans la gestion des ressources naturelles de nos pays.

➤ **Aux partenaires du Nord :**

- de constituer ensemble un réseau de relations afin de développer une écoute mutuelle et des possibilités d'actions collectives convergentes ;
- de pouvoir transmettre leurs compétences dans la gestion des ressources naturelles, la connaissance des entreprises impliquées et les techniques de plaidoyer ;
- de s'engager auprès de leurs Etats afin que ceux-ci puissent instaurer une convention internationale sur la transparence dans la gestion des entreprises multinationales ;
- de s'engager auprès de leurs états, afin que ceux-ci rejettent le processus de marginalisation du continent africain ;
- de s'engager eux-mêmes dans le réseau de relations et éventuellement l'actionnariat des grandes entreprises, afin de conduire celles-ci à plus de transparence et plus de vérité dans leur politique d'investissement.

➤ **Aux entreprises multinationales :**

- la transparence dans leur gestion notamment par la publication de leurs contrats, des quantités produites et des montants payés ;
- la renonciation à toute pratique de corruption des responsables nationaux ou locaux ;
- L'humanisation de leur exploitation des ressources naturelles qui sont un bien commun.

Les participants ont fortement apprécié la constante sollicitude du Conseil Pontifical Justice et Paix pour l'Afrique, singulièrement l'Afrique centrale. Ils lui expriment leur souhait de voir organiser sous ses hospices, une concertation internationale sur l'exploitation des ressources naturelles en Afrique.

Au terme de leurs travaux, les délégués à la 4^{ème} rencontre régionale Justice et Paix de l'ACERAC, se sont donnés rendez-vous en République du Congo en 2006.

Fait à N'djamena le 22 novembre 2003
Pour les participants,
Jean Baptiste TALLA
Coordonnateur de J&P/ACERAC